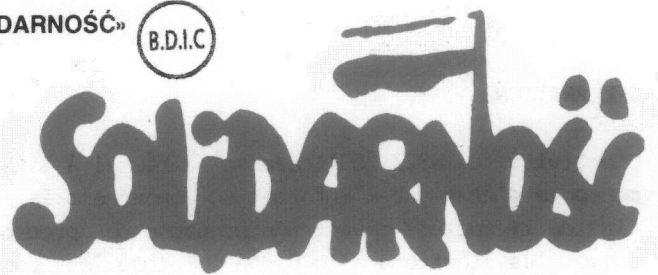


NEWS



Bi-mensuel

Date: 15 novembre 1985

ISSN 0771-9388

Editeur responsable: Jerzy Milewski

No: 57



L'ASSOCIATION "OXFORD UNION" au Collège de Pembroke (Université Oxford) en Angleterre, a consacré la soirée du 11 novembre à NSZZ "Solidarnosc". Lord Frank Chappel, ancien Secrétaire général du syndicat des électriciens l'EEPTU a lu un message de Lech Walesa sur l'avenir des syndicats polonais. L'Association, dirigée par Radek Sikorski, a invité le Professeur Leszek Kolakowski, Léopold Labedz et Jerzy Milewski à participer à ses débats.

La déclaration de Lech Walesa souligne que l'avenir des syndicats en Pologne nécessite le rétablissement de l'indépendance et l'autonomie dont NSZZ "Solidarnosc" a joui brièvement en 1980-81. Cela dépend de trois facteurs principaux: les conditions extérieures, la politique du Parti communiste polonais et du gouvernement et la tactique des dirigeants du mouvement "Solidarnosc". Les nouveaux syndicats sont sans avenir et ne peuvent aider le pays à surmonter ses problèmes.

"Solidarnosc" accepte les contraintes extérieures imposées à la souveraineté de la Pologne du fait de la proximité de l'Union Soviétique. Néanmoins il croit que tout n'a pas été tenté pour étendre le champ des libertés civiles. Dans la mesure de ses possibilités, l'Occident peut aider "Solidarnosc" en reconnaissant l'importance de la question polonaise non seulement dans le domaine des droits de l'homme mais aussi dans le domaine de la paix.

Les autorités de Pologne sont réticentes à abandonner l'usage de la terreur parce qu'elles ont une peur morbide de "Solidarnosc". Leur utilisation arrogante de la répression ne fait qu'aggraver la situation et risque de conduire à une confrontation incontrôlable.

Les autorités doivent comprendre que seul un dialogue avec les véritables représentants de la société et donc de fait une limitation de leur pouvoir peut ouvrir la voie de la relance économique. Seul un véritable dialogue peut éviter au pays le désastre et leur propre destruction.

"Solidarnosc" s'est développé en un mouvement social pour la défense des droits syndicaux et de l'homme. En luttant pour ses droits, il reconnaît les autorités communistes. Il ne reconnaît cependant pas les prérogatives du parti communiste sur le contrôle de la nation à tous les niveaux. Le syndicat considère que l'indépendance de groupes fondamentalement représentatifs comme "Solidarnosc" doit être sauvegardé. C'est un but difficile mais non impossible.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

LA COMMISSION PROVISOIRE de Coordination (TKK) de NSZZ "Solidarnosc" s'est réunie le 22 octobre 1985; participaient à cette rencontre Bogdan Boruszewicz (Région de Gdansk), Zbigniew Bujak (Mazovie), Marek Muszynski (Basse-Silésie) et des représentants des régions de Slask-Dabrowski et de Petite-Pologne.

COMMUNIQUE

La TKK a discuté des questions suivantes:

- le nombre des prisonniers politiques a dépassé les 300. Des groupes d'anciens prisonniers politiques et internés organisent la Semaine du Prisonnier Politique du 3 au 10 novembre. Nous appelons à tous les membres de "Solidarnosc" à appuyer cette action.

- les résultats de la campagne de contrôle indépendant aux élections de la Diète (parlement). Différentes méthodes de contrôle ont été appliquées: La méthode du sondage statistique a fourni des estimations pour l'ensemble du pays dès le lendemain du vote. Les autres méthodes étaient: l'observation continue des bureaux de vote ainsi que des informations fournies par les membres des commissions électorales. Le contrôle de la participation a touché la majorité de la population urbaine de Pologne. Cela a été rendu possible grâce au travail de milliers de membres et de militants de "Solidarnosc" ainsi qu'à la bonne organisation de la campagne, mise sur pied au niveau national par Konrad Bielski, chargé par la TKK du contrôle de la participation, et par des contrôleurs dans chaque région.

4° P. 12007

DECLARATION

L'activité de NSZZ "Solidarnosc" a réussi à lever le monopole d'état sur l'information concernant la position de la société devant une campagne de propagande comme les élections à la Diète. Malgré les répressions policières contre les militants syndicaux, nous avons été en mesure de mener une large action de boycott ainsi que d'organiser l'observation des bureaux de vote, de mesurer rapidement l'étendue du boycott et de recueillir des informations sur les élections auprès des membres des commissions électorales. Les données que nous avons rassemblées nous donnent la conviction que cette fois nous connaissons la vérité sur le vote.

Nous pouvons affirmer que tous les renseignements récoltés correctement indiquent peu de changements dans le boycott par rapport à 1984. La croissance, peu significative, de la participation de l'ordre de 1 à 3% relevée dans certaines régions résulte plus que probablement des modifications de la Loi Electorale, autorisant cette année de voter hors du lieu de résidence. De plus, les résultats ont été falsifiés par une réduction artificielle du nombre de personnes en droit de voter et, quand les résultats obtenus divergeaient trop des besoins de la propagande, par des rectifications à différents niveaux. Les résultats des régions les plus industrielles, où l'influence de "Solidarnosc" est la plus forte, Cracovie, Wroclaw et Varsovie, ont été le plus retouchés.

Le cours du vote témoigne de la persistance du refus de participer au mensonge électoral manifesté par beaucoup pour la première fois lors des élections locales de l'an passé. La thèse officielle d'une hausse de l'approbation sociale en faveur de l'équipe dirigeante de Jaruzelski n'a pas trouvé la moindre confirmation. Cependant, l'espoir de voir dans le boycott la preuve d'une montée de l'opposition sociale ne s'est pas non plus réalisé. Nous voyons une stabilisation de la situation, où un tiers de la population se déclare, non seulement sous le coup de l'émotion passagère mais bien en pleine connaissance de toutes les conséquences possibles, ouvertement décidé à résister; cette stabilisation a une grande signification politique. Elle est la preuve de la maturité de larges couches de la société et de la force sociale de NSZZ "Solidarnosc" malgré quatre ans de répression. Lorsque les autorités tireront conclusion des résultats des élections; elles prendront conscience du fait qu'il leur est impossible de briser notre syndicat par la force de l'armée et de la police. Alors seulement, la Pologne sortira de l'impasse dans laquelle les autorités totalitaires l'ont conduite.

Nous croyons que "Solidarnosc" approche d'une période transitoire. La lutte pour la persistance de notre syndicat a été effectivement réalisée. Il est temps à présent de formuler les plans pour les étapes à venir de notre action. Nous souhaitons rappeler ici que tout compromis éventuel avec les autorités communistes est conditionné par la reconnaissance du droit de la société polonaise à une identité propre. La

sortie de l'impasse politique actuelle passe nécessairement par la fin de l'emprisonnement de citoyens pour leurs convictions politiques, et le rétablissement du droit de s'associer librement en syndicats.

Nous sommes convaincus que le but commun de tous les Polonais doit être la relance de l'économie, la création de conditions normales nécessaires à son fonctionnement et la suppression de ses limites doctrinales imposées par les intérêts égoïstes de l'appareil d'état.

SELON DES SOURCES de NSZZ "Solidarnosc" en Pologne, le nombre des prisonniers politiques s'élève à 441. D'après le porte-parole du gouvernement, il serait 368.

ARRESTATIONS ET CONDAMNATIONS RECENTES pour activités syndicales et indépendantes:

Bielsko-Biala

- Grzegorz Jaroszewski, ouvrier à l'usine d'automobile FSM, a été arrêté le 23 septembre et condamné pour distribution de la "Gazette électorale", une publication non-censurée.

- D'autres travailleurs ont été placés en détention préventive: Zbigniew Rotacki depuis le 4 septembre, Ryszard Kosciuszko depuis le 2 septembre - il est détenu pour alcoolisme mais n'a été interrogé que sur une distribution de publications de "Solidarnosc" - Zygmund Dabrowicz le 19 septembre, et Zbigniew Stanczak qui est au chômage depuis 2 ans, le 20 septembre.

Bydgoszcz

- Stefan Pastuszewski, ancien président du syndicat des jeunes écrivains polonais, a été arrêté le 2 septembre.

- Tadeusz Jaskolski, employé à l'Institut pédagogique a été arrêté le 21 septembre.

Bytom

- Wanda Dragon a été arrêté le 25 juillet.

Czestochowa

- Quatre travailleurs ont été condamnés, soupçonnés d'avoir participé à un meeting illégal: Jaroslaw Kapra (nom de famille inintelligible, NdR) et Grzegorz Miga à trois mois de prison, Marek Wojcik et Krzysztof Jawora à des amendes de 40 mille zlotys chacun. Tous les quatre sont signataires d'une déclaration du Comité de Czestochowa pour la défense des droits sociaux.

Gdansk

- Krzysztof Grydner, étudiant d'une école secondaire, a été condamné le 5 septembre à 1 an de prison. Arrêté le 26 avril, et soupçonné de colportage de tracts anti-état, il n'a pu, suite au refus du tribunal, présenter son examen de maturité.

- Marek Naskrecki, un employé du port de Gdansk, a été condamné le 12 septembre à 1 an de prison. Il avait été arrêté le 29 juin pour avoir peint des

N° 54

slogans de grève. Il a déclaré devant le tribunal d'avoir été battu 3 fois par la police dont 2 fois en présence du procureur, Madame Oledzka-Szyncer. Naskrecki a reconnu devant le tribunal d'avoir peint les slogans et a reconnu être membre de "Solidarnosc".

Gdynia

- Zbigniew Kadrys et Eugeniusz Opolski ont été condamnés à 6 mois de prison par un tribunal maritime. Ils avaient été arrêtés le 5 juin pour avoir organiser un meeting "à des fins criminelles" (code pénal art. 279).

Gorzow Wielkopolski

- Ont été arrêtés le 25 août: Stefania Hejmanowska, Andrzej Kostanecki et Piotr Wydmanski, travailleurs aux usines synthétiques Stilon. Ainsi que: Kazimierz Lenartowicz, retraité; Zenon Nowak, pensionné; Kazimierz Modzelan et Krzysztof Lukaszczuk. Ils sont inculpés suivant les articles 276 par. 1 (organisation criminelle) et 282a par. 1 (incitation au désordre public).

Jaslo

- Ont été arrêtés sous l'inculpation d'activités illégales: Zofia Oberc, infirmière, le 1er septembre; Genowefa Pietrasz, enseignante dans une école professionnelle le 4 septembre, et Marian Lenartowicz, travailleur aux usines de verre près de Tarnow le 5 septembre.

Katowice

- Deux travailleurs des aciéries de Katowice ont péri après avoir suffoqué en respirant de l'argon le 4 juin: une jeune ouvrière et son sauveteur sont morts alors que l'ambulance était retenue à l'entrée de l'aciérie pendant une heure.

Konskie

- 7 jeunes de 19 à 25 ans ont été arrêtés dans la région de Konskie, province de Kielce: Krzysztof Obratanski, un enseignant de Czeremo; Piotr Stefanczyk, Tomasz Krzeczynski et un autre étudiant d'une école secondaire; Krzysztof Dziuba, étudiant de 1ère année à l'Université, arrêté alors qu'il peignait des slogans anti-élections; Jerzy Zlecik, étudiant de 1ère année à l'Université et J. Jakubowski, tous deux de Zielona Gora.

Krakow

- Stanislaw Handzlik, chef de file de "Solidarnosc" aux aciéries Lénine à Nowa Huta, a été arrêté le 2 octobre après une perquisition de la police à son domicile.
- Janusz Stopa, travailleur à l'Institut Nucléaire, a été arrêté le 17 juillet. Il avait déjà été arrêté en avril; en mai, son frère Robert avait été sévèrement battu par des "inconnus".
- Grzegorz Kopec, employé à l'hôpital d'état, est en détention préventive depuis le 15 août, soupçonné d'incitation au désordre public (code pénal art. 282a

par. 1).

B.D.I.C

Lodz

- Adam Konieczny, Lucjan Rosiak et Jan Sobczak, rédacteurs de 'Glos Lodzi', une publication indépendante, ont été arrêtés les 20 et 21 avril et condamnés le 16 juillet à deux ans de prison avec sursis et une amende de 100 mille zlotys chacun.

Lomza

- Piotr Milewski a été arrêté le 18 septembre pour avoir distribué des tracts appelant au boycott des élections.

Piekary Slaskie

- Stanislaw Lotos, contre-maître à la mine Julian, est mort d'un empoisonnement au monoxyde de carbone le 24 juillet. Il avait été envoyé alors dans une galerie où deux jours plus tôt une concentration de 12% du gaz toxique avait été détectée. Sa disparition n'avait pas été signalée jusqu'à ce que son épouse alerte la mine le lendemain.

Pila

- 3 ouvriers de l'entreprise électrique Polam, arrêtés au début du printemps ont été jugés le 9 octobre pour "incitation au désordre public". Franciszek Langner, président de la section "Solidarnosc" Polam a été condamné à deux ans de prison; Henryk Michalek et Wlodzimierz Gornacki, retraité, ont tous deux été condamnés à 1 an avec sursis.

Poznan

- Mieczyslaw Czarski, arrêté le 25 février pour incitation au désordre public, a été condamné le 10 octobre à 1 an de prison.
- Anna Swietek, a été jugée à la même date et pour les mêmes accusations que Czarski. Elle a été condamnée à 1 an avec sursis et une amende de 100 mille zlotys.
- Andrzej Ratka, étudiant à l'Université; Marek Wasilewski, Robert Kaczmarek et Jaroslaw Rolewski, tous trois étudiants au secondaire, ont été placés en détention préventive le 30 septembre, soupçonnés d'impression de publications indépendantes.

Przemysl

- Marek Kaminski et Marek Kuchcinski, ont été arrêtés le 27 septembre. La police a procédé à de larges arrestations et perquisitions dans les régions de Przemysl et Jaroslaw avant les élections parlementaires du 13 octobre.

Radom

- Wielsaw Mizerski, a été arrêté le 8 août après une perquisition de la police dans son appartement. Comme aucun matériel légal n'a été trouvé, Mizerski a été inculpé d'agression après avoir bousculé un officier pendant la perquisition.
- Franciszek Kramer, travailleur à l'usine d'armements Walter de Radom et Waldemar Baranowski ont été arrêtés le 20 septembre à Koziennicy, dans la pro-

vince de Radom.

Rzeszow

- Sławomir Kruk et Andrzej Misliwiec, étudiants à l'Université ont été arrêtés le 16 septembre et condamnés selon une procédure expéditive à 1 an et demi de prison pour impression de tracts anti-élections.

Suchowola

- Le Père Stanislaw Suchowolec a été battu par des "inconnus" le 24 août vers 22 heures. Ses assaillants lui ont dit qu'ils le battaient à cause de "Solidarnosc". Le prêtre travaille à la paroisse du village dont le Père Popieluszko était originaire.

Torun

- Wanda Antosiewicz, retraitée, Boguslaw Andruchowicz, technicien à l'Université de Torun et Grzegorz Kot, étudiant de 5ème année à l'Université ont été arrêtés le 3 septembre pour impression du Bulletin d'informations de "Solidarnosc" de Torun. Ils ont été condamnés suivant l'article 282a par. 1 du code pénal (incitation au désordre public).

Varsovie

- Anna Garbecka, ouvrière à l'usine d'aviation (WSK Okęcie), été arrêtée le 25 septembre. La police a découvert lors d'une perquisition à son appartement des tracts anti-élections.

- Jan Golab, instituteur, a été condamné à 3 ans de prison et Stanislaw Pauly, retraitée, à deux ans et demi. Ils ont été jugés le 11 octobre par le tribunal du district de Praga pour possession d'un émetteur qui aurait servi à diffuser des slogans "subversifs" lors des émissions de télévision. Ce sont là les peines les plus sévères prononcées jusqu'ici par la procédure expéditive, ou sommaire, utilisée pour les délits politiques.

- Michal Janiszewski a été arrêté le 10 octobre, il est soupçonné d'impression de publications illégales.

- Izabella Jarosinska, employée à l'Institut de recherches littéraires, a été arrêtée le 26 septembre dans le cadre de l'affaire Czeslaw Bielecki.

- Tomasz Kurczewski, enseignant à Zabek, près de Varsovie, a été arrêté le 8 juillet pour avoir refusé d'accomplir son service militaire. Il a été condamné à 2 ans de prison.

- Piotr Rzewuski a été arrêté le 29 juillet et condamné suivant les articles 282a par. 1 (incitation au désordre public) et 143 (détention d'explosifs). La dernière charge ne peut pas faire l'objet d'une amnistie éventuelle.

- Maria Slowikowska, employée à l'Institut d'état d'hygiène, et Tomasz Kolodziejcki, scientifique à l'Institut technique (IPPT) de l'Académie polonaise des sciences, ont été condamnés avec sursis le 22 mai pour distribution de publications illégales. Le verdict a été revu suite à un appel du procureur et le 3 octobre, ils ont été condamnés à respectivement 1 an et demi et 1 an de prison.

- Piotr Stomma, employé à l'Institut d'aviation et

Andrzej Kwiatkowski, garçon de salle à l'Institut psychoneurologique ont été tous deux condamnés le 10 octobre à 1 an de prison. Ils ont été arrêtés pour avoir imprimé le Tygodnik Mazowsze et d'autres publications indépendantes.

- Ont été arrêtés pour distribution de tracts illégaux: le 7 octobre, Ewa Zawistowska, Lech Maciejewski et Maciej Truskolanski, ouvriers dans une société de consultants; le 12 octobre, Alina Lusinska, étudiante en 4ème année de philosophie; et le 3 octobre, Wojciech Grabowski, un étudiant de 17 ans dans une école secondaire.

NOUS REPRODUISONS ci-dessous le texte intégral d'un appel signé par 77 personnalités éminentes en Pologne, auxquels se sont joints plus de 3,000 autres signataires. Des exemplaires de cet appel ont été envoyés au Pape Jean-Paul II, au Primat de Pologne, Jozef Glemp, à la Commission des Droits de l'Homme auprès des Nations Unies à Genève et au Conseil d'Etat de la Pologne:

Le respect de la liberté de conviction, la tolérance des opinions différentes, l'observation des droits humains font tous partie intégrante de l'héritage culturel européen et de la tradition polonaise. Cet héritage, sujet à de multiples expériences douloureuses pendant le 20ème siècle, définit les aspirations du peuple polonais et l'avenir de la Pologne. L'opinion publique polonaise ne peut et ne doit pas accepter la violation de cet héritage et de ses traditions.

Aujourd'hui, des centaines de personnes se retrouvent dans les prisons de Pologne, arrêtées ou jugées uniquement parce qu'elles ont exprimé leurs opinions et ont agi en conséquence, ne voulant que servir leur pays. Le public reçoit constamment des informations au sujet des conditions déplorables d'emprisonnement, de la violence physique contre les prisonniers, leur mauvais état de leur santé et le manque de soins médicaux convenables. Nous considérons donc que c'est notre devoir de demander l'introduction d'un statut légal séparé pour les prisonniers de conscience. Ce statut, ainsi que l'amélioration des conditions de prison en Pologne sont des revendications indispensables et prioritaires du mouvement.

L'imposition de l'Etat de guerre en Pologne a causé une scission profonde qui continue à diviser le pays. Le fait que des centaines de femmes et d'hommes qui ont défendu les droits humains et civiques garantis par des conventions internationales en accord avec leurs convictions les plus profondes se retrouvent aujourd'hui en prison, crée le sentiment collectif que le mal a été commis et que la loi a été violée. Nous considérons donc que il est de notre devoir d'exiger la libération et la fin des arrestations de tous les prisonniers politiques et leur retour à une vie normale.

L'expérience des amnisties de 1983 et 1984 démontre que la libération des prisonniers politiques - qui a été accompagnée de conditions introduisant des éléments d'arbitraire et d'insécurité et qui n'a pas

été suivie d'actes politiques destinés à répondre aux aspirations de la population - a des effets éphémères et limités socialement. Suite à chacune des amnisties, les prisons se sont remplies de nouveau de prisonniers de conscience. Pour un très grand nombre d'entre eux, ces amnisties n'ont été que de brèves pauses entre peines de prison. Il suffit de mentionner les noms de Wladyslaw Frasyuniuk, Bogdan Lis, Adam Michnik, Leszek Moczulski. La Pologne a besoin de solutions pacifiques qui tendent vers l'avenir et vont de pair avec les aspirations des polonais de vivre en liberté, vérité et justice. Nous considérons donc que c'est notre devoir d'appeler à la cessation de la législation et des mesures répressives, pour l'initiation d'un processus de démocratisation de la vie publique, pour un dialogue avec la société accompagné du respect du pluralisme des opinions et pour les aspirations des polonais qui veulent être maîtres de leur propre destin.

Nous considérons que ces demandes sont nécessaires et réalistes. Nous demandons à l'opinion publique en Pologne de soutenir notre appel car le destin des prisonniers de conscience et l'avenir de notre pays ne peuvent laisser indifférents. Nous demandons aux gouvernements qui ont signé l'Acte Final d'Helsinki, aux parlements et à l'opinion publique mondiale de se rendre compte que la durabilité de la paix dépend de l'observation des droits humains dans tous les pays du monde. Ce n'est pas seulement la situation interne de la Pologne qui est en jeu. Nous sommes convaincus que l'application des accords d'Helsinki et de Madrid dans la vie publique polonaise est un élément inséparable et indispensable d'une stabilisation politique réelle en Europe et de ce fait même, sert la cause de la paix mondiale.

LA SEMAINE DU PRISONNIER POLITIQUE

En Italie:

Les syndicats italiens CGIL, CISL et UIL ont répondu à l'appel de soutien de NSZZ "Solidarnosc". Les directions des trois syndicats ont signé des télégrammes de protestation au général Jaruzelski. Elles ont également publié des communiqués de presse affirmant leur appui à l'action du syndicat "Solidarnosc" en Pologne. Des télégrammes et des lettres ont aussi été envoyés aux autorités polonaises par les fédérations régionales CISL, CGIL et UIL de Piémont, Venise, Emilie-Romagne, Toscane, Ligurie, Friuli et Val d'Aoste. Plusieurs centrales professionnelles, comme le syndicat de la Chimie CISL et le syndicat agricole CISL-UIL-CGIL ont envoyés des télégrammes à Varsovie et des messages de soutien au Bureau "Solidarnosc" de Rome. Les métallurgistes UIL ont adopté une résolution demandant la libération des prisonniers politiques, la fin de toutes les répressions, protestant contre les peines infligées à Frasyuniuk, Lis et Michnik et exprimant leur solidarité avec le syndicat en Pologne.

La Confédération syndicale de la République de San Marin a envoyé deux télégrammes au Général Jaruzelski signés par les secrétaires S. Macina et A. Macina. La Confédération demande la libération de

tous les prisonniers d'opinion, nommant en particulier Jozef Teliga, co-fondateur de NSZZ "Solidarnosc" des agriculteurs individuels.

Des membres du Parti social-démocrate de Venise ont envoyé des télégrammes de protestation à Varsovie et à l'Ambassade polonaise de Venise.

L'Association des jeunes socialistes de Turin a organisé une campagne d'envoi de lettres et de télégrammes de soutien à la semaine des prisonniers politiques en Pologne du 3 au 10 novembre.

En Suède:

Le syndicat des architectes suédois a adressé des cartes postales adressées au Général Jaruzelski demandant la libération de l'architecte polonais Czeslaw Bielecki. Le syndicat suédois LO a adopté le prisonnier politique Wladyslaw Frasyuniuk; il luttera pour sa libération et fournira une aide juridique et matérielle à Frasyuniuk et à sa famille.

LE 12 NOVEMBRE, la Diète (le parlement polonais) nouvellement constituée, a approuvé des changements intervenus dans la composition du gouvernement. Le Ministère des syndicats, à la tête duquel se trouvait M. Ciosek, a été dissous. La dissolution de ce ministère indique clairement que le gouvernement Jaruzelski considère que les questions syndicales sont si fermement liées et contrôlées par l'appareil d'état qu'elles ne nécessitent plus de ministère séparé.

UNE REPRESENTANTE du Bureau de Coordination de NSZZ "Solidarnosc" a participé à la 15ème Convention du syndicat israélien Histadrut qui s'est tenu à Jérusalem et Tel-Aviv du 4 au 7 novembre. Joanna Pilarska, y a participé en tant que invitée internationale et a apporté un message de Lech Walesa à Histadrut. Le message a été lu en hébreu lors de la séance d'ouverture.

LE SORT DES CONSEILS AUTOGESTIONNAIRES OUVRIERS

Depuis plus d'un an, des initiatives émanent des autorités afin d'unifier les usines d'une branche donnée en une gigantesque entreprise; trois ans après avoir rompu avec éclat ces unités, on renoue avec un centralisme mené incomparablement plus loin. Les secteurs les plus visés sont les mines, les chantiers navals et les industries électroniques. Le Ministère de l'Acier a déjà présenté un Projet de Communauté des Entreprises du Fer et de l'Acier qui engloberait toutes les aciéries et mines polonaises.

Cette Communauté serait dotée d'énormes compétences, elle "coordonnerait" tout: de la conception et la réalisation des plans de production jusqu'au barème des salaires. Les usines devraient lui confier la plus grande part de leurs moyens financiers, p. ex. 90% des prestations d'amortissement et une part jusqu'ici non encore définie des bénéfices. Toutes les décisions de la Communauté seraient obligatoires. Selon le Ministère, la création d'un tel complexe "augmentera la rentabilité de l'économie et

l'efficacité de la gestion sans, dans le même temps, limiter l'autonomie, l'autogestion et l'autofinancement des entreprises".

Les lois en vigueur stipulent que la réunion ou la division d'entreprises nécessitent l'accord des conseils autogestionnaires d'ouvriers. Seuls quatre des 31 conseils autogestionnaires des aciéries (Baldon, Bierut, Swierczewski et Varsovie) ont jugé négativement le projet de la Communauté et déclaré qu'ils n'y participeront pas. La décision de ne pas entrer dans la Communauté a été adoptée par le conseil ouvrier de Huta Varsovie à l'unanimité le 18/9. Le Conseil justifie sa position en citant abondamment le rapport gouvernemental sur l'économie de 1981 qui relève que la centralisation de la gestion est une des raisons majeures de la crise économique. Le conseil ouvrier de l'Aciérie de Varsovie a demandé l'avis de spécialistes du droit et de l'économie, célèbres et peu suspects d'opposition: les professeurs L. Bar et J. Mujzel et le docteur B. Ziemiainin. Ceux-ci ont clairement démontré que le projet du Ministère est en contradiction avec les lois sur les entreprises, les conseils autogestionnaires, la planification et l'arbitrage économique, ainsi qu'avec les principes de base d'une économie rationnelle.

La rencontre des conseils autogestionnaires à Torun

Une rencontre de conseils ouvriers de toute la Pologne était organisée les 24-25/9 par le conseil ouvrier de l'entreprise de synthétiques "Elana" à Torun (nord-est de la Pologne) sur le thème: "La réforme économique: modèle et réalité". 21 conseils ouvriers y étaient invités, entre autres les chantiers navals 'Lénine' de Gdansk et 'Warski' de Szczecin, WSK Swidnik et d'autres grandes entreprises du pays; ainsi que des représentants de l'administration: les Ministres Baka des réformes économiques et Grzywa de l'industrie chimique.

Cette rencontre, différents conseils ouvriers des usines Elana avaient déjà essayé de l'organiser il y a déjà un an mais avaient dû, sous la pression du Ministère de l'Intérieur, y renoncer. Ils étaient cette fois-ci décidés à aller jusqu'au bout.

Les cellules d'entreprises des Services de sécurité s'y sont intéressés et, en septembre, ont appelé à des discussions de "mise en garde" les militants des conseils invités. Comme cela échoua et que la date de la rencontre s'approchait, les membres des Services de Sécurité ont fait appel aux ministres. Le ministre Grzywa envoya le 20/9 un télex au directeur

de Elana, lui ordonnant d'empêcher la rencontre en "refusant d'accorder les locaux et les moyens techniques de l'entreprise (...) pour cette rencontre qui est en plus de nature illégale". Il est amusant de constater que le ministre se réfère à l'art. 35 de la loi sur les conseils autogestionnaires qui stipule que: "Les conseils ouvriers peuvent s'accorder pour collaborer et mener des actions communes".

Suite à l'ordre du Ministre, le directeur de Elana, E. Grzeszkowiak, interdit l'organisation de la rencontre dans son entreprise. Quelques heures avant cette décision du directeur, le Ministre de l'Industrie mécanique et sidérurgique la connaissait déjà: il informait par télex les différentes entreprises que la réunion était annulée. Néanmoins, quelques délégués des Conseils ouvriers se sont rendus à Elana. Si la rencontre prévue n'a pas pu se tenir, le présidium du conseil ouvrier de Elana a proposé avec les délégués présents un projet d'entente des conseils ouvriers. Un tel accord serait un pas important dans le développement des conseils ouvriers et renforcerait considérablement leur force. Le conseil ouvrier de Elana a porté plainte devant le tribunal contre la décision du directeur Grzeszkowiak. Cette décision n'avait aucune justification juridique, elle s'appuyait uniquement sur l'ordre du Ministre; et ainsi que l'on sait, un Ministre n'a pas le droit de signifier des ordres à un directeur d'entreprise autogéré.

Assez de chantage !

Le conseil ouvrier de Unitra-Cemi a pris le 29 août la décision d'entrer collectivement dans le syndicat des pensionnés et dans le comité de construction du monument aux héros de l'insurrection de Varsovie; il a d'autre part refusé de financer un club sportif, un comité scolaire local et la Croix rouge polonaise. Le conseil des ouvriers estime que les organisations sociales doivent être financées par le budget de l'Etat qui absorbent une part de plus en plus grande des profits réalisés par le personnel ouvrier.

La direction de l'usine a condamné la décision du conseil comme "contraire aux principes de la coexistence sociale", sans pourtant la porter devant les tribunaux. Elle a organisé une collecte de fonds à laquelle le directeur a versé 900 zlotys. Le comité d'entreprise du POUP a usé dans un communiqué sur cette affaire d'un ton mélodramatique: "Devont nous être insensibles aux besoins de nos enfants et compter en zlotys le souvenir du sang versé?"

SECRETARÍA DE TRABAJO Y PREVISIÓN SOCIAL
Ministerio de
Desarrollo
Económico
y Social

B.D.I.C

Solidarios

1980 - 1986 ...



NSZZ «SOLIDARNOŚĆ»,

syndicat indépendant et autogéré polonais est né en août 1980. Les grèves ouvrières étendues à l'ensemble du pays se sont concrétisées dans les Accords légaux entre les grévistes et le gouvernement et ont conduit à la création d'un syndicat fort de 10 millions de membres. Durant les seize mois suivants, les travailleurs polonais ont joui d'une liberté sans précédent dans les 35 dernières années, jusqu'au 13 décembre 1981 quand les autorités polonaises déclarèrent l'état de guerre et suspendirent toutes les activités de NSZZ «Solidarność». Neuf mois plus tard, en octobre 1982, le syndicat était délégué.

En dépit de l'interdiction, NSZZ «Solidarność» reste aujourd'hui encore une organisation vivante, luttant pour les droits syndicaux et de l'homme. Le syndicat est dirigé sans interruption depuis sa création par son Président, Lech Walesa. La Commission Provisoire de Coordination (TKK), créée en avril 1982, constitue l'exécutif du Syndicat dans la clandestinité. Ensemble, ils composent la direction nationale de NSZZ «Solidarność» en Pologne.

Bien que privé d'existence légale, NSZZ «Solidarność» continue de :

- organiser des actions locales d'ouvriers dans les entreprises pour obtenir des hausses de salaire en compensation de l'inflation
- se structurer en une organisation capable de lancer des grèves générales et/ou des manifestations publiques pour forcer les autorités à abandonner leur politique répressive
- payer des allocations de soutien à ses membres à partir de cotisations recueillies clandestinement sur les lieux de travail
- attribuer une aide matérielle aux membres emprisonnés du syndicat et à leurs familles : le nombre de militants arrêtés s'est accru en 1985, dépassant les 300 en août
- fournir une aide légale et d'autres formes d'assistance à des milliers de travailleurs victimes de licenciements, listes noires, discriminations au travail et d'autres répressions du fait de leurs activités syndicales

- soutenir et organiser des cycles de formation et d'éducation dont les thèmes vont des droits de l'homme et du travailleur à l'histoire polonaise
- développer un florissant réseau d'information comprenant la presse syndicale, Radio «Solidarność» et des journaux indépendants; ainsi que la publication et la distribution de différents livres interdits.

LE BUREAU DE COORDINATION A L'ETRANGER DE NSZZ «SOLIDARNOŚĆ»

est le seul représentant du syndicat dehors des frontières de la Pologne. Il a été constitué par la TKK le 1er juillet 1982. Le Bureau est mandaté pour représenter NSZZ «Solidarność» hors de Pologne et agit en tant que département international de la direction nationale du syndicat. Basé à Bruxelles, il possède une section à Paris et des agences à Londres, Stockholm et Toronto. Le Bureau est accrédité auprès de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et de la Confédération Mondiale du Travail (CMT). Ces organisations et leurs affiliés financent les activités du Bureau et lui dispensent une assistance organisationnelle et juridique.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger envoie clandestinement plus de 350.000 US\$ par an à NSZZ «Solidarność» en Pologne, recueillis par les syndicats et à partir de dons privés. Cette aide est transmise en Pologne en espèces et en matériel tel que

- machines d'impression et de reproduction, papier et encre
- équipement photographique y compris caméras et films
- éléments électroniques pour Radio «Solidarność»
- matériel de communication
- équipement vidéo
- livres et publications non-censurés

On estime qu'une somme d'un million de dollars serait actuellement nécessaire pour couvrir chaque année les besoins les plus pressants du syndicat.

VOUS POUVEZ AIDER NSZZ «SOLIDARNOŚĆ» EN

- envoyant aux autorités polonaises des lettres et des pétitions de protestation contre l'emprisonnement de militants syndicaux et demandant leur libération
- suscitant au sein de votre syndicat des résolutions, déclarations et contributions financières d'aide à «Solidarność»
- adoptant avec vos collègues de travail un prisonnier politique et en maintenant des contacts avec sa famille
- organisant des discussions de groupe et en invitant à ces débats des orateurs expliquant la situation du travail en Pologne
- allouant un don privé pour aider financièrement les activités de NSZZ «Solidarność»
- prenant part aux marches et aux actions de soutien aux travailleurs polonais

De plus amples informations sur NSZZ «Solidarność» sont disponibles auprès du

Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ «Solidarność»

9, avenue de la Joyeuse Entrée
1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : 32/2/230.24.65
32/2/230.24.84

et du Comité de Coordination du Syndicat
«Solidarność» en France
5, rue Mayran
75009 Paris, France
Tél. : 014/285.23.29

Les dons en faveur de NSZZ «Solidarność» peuvent être versés au Numéro de compte :

GDKZ «Solidarność» 001-1129179-78 de la

Banque CGER
21, rue Archimède
1040 Bruxelles, Belgique
en US dollar compte no.
BK Solidarność 005-4335080-45 (010-13)

et en France au
Numéro de compte : CCP PARIS 49 50 L
Solidarité Pologne Paris